

Surveillance sanitaire en Rhône-Alpes

Point de situation n° 2013/21 du 26 juillet 2013

Page 2-6 | Indicateurs en lien avec la chaleur |

Page 7-8 | Virus respiratoires émergents |

Page 9-10 | Surveillance de la dengue et du chikungunya |

Page 11 | Rhinopharyngites | Méningites virales |

Page 12 | Maladies à Déclaration Obligatoire |

| Situation en Rhône-Alpes |

• Dengue

Depuis le début de la période de surveillance renforcée dans quatre de nos départements, **16 cas importés** ont été **confirmés par le CNR**. Les enquêtes entomologiques menées n'ont pas identifié de population de moustique *Aedes albopictus* à proximité du domicile des cas. En conséquence, aucun traitement n'a été nécessaire.

| Soyons vigilants |

• Canicule et fortes chaleurs ➡ Page 2-6

Le **niveau 3** du plan national canicule a été déclenché par les préfets du **Rhône** et de l'**Isère** le jeudi 25 juillet. Les départements de l'Ain, l'Ardèche, la Drôme sont en niveau 2.

| Actualités |

• Allergies

Le RNSA annonce un **risque allergique modéré** dans la région, notamment pour les pollens de **graminées**. Il est recommandé aux personnes sensibles de rester vigilantes, notamment lors de la survenue d'orages. Pour suivre l'évolution du risque allergique, consulter le site du [RNSA](#).

• Virus émergents ➡ Page 7-8

• Varicelle

En Rhône-Alpes, l'activité est notée **forte** en semaine 28 et 29 (du 8 au 21 juillet). Les chiffres rapportés étaient respectivement de 40 et 21 cas pour 100 000 habitants. Pour suivre la situation épidémiologique, consulter le site du [Réseau Sentinelles](#).

• Avis du Haut Conseil de la Santé Publique

Trois nouveaux avis du HCSP viennent de paraître :

- [avis du 11/07/2013](#) relatif à la conduite à tenir en cas d'épisodes de **cas groupés d'oreillons en collectivité**

- [avis du 28/06/2013](#) relatif à la conduite à tenir vis-à-vis des **enfants ayant reçu une 1^{ère} dose de vaccin trivalent rougeole-oreillons-rubéole avant l'âge de 12 mois**

- [avis du 28/06/2013](#) relatif à la **vaccination contre la rougeole avant l'âge de 12 mois**

| Sources de données |

- Les données agrégées d'activité collectées sur le serveur régional de veille et d'alerte « **Oural** » renseigné quotidiennement par l'ensemble des services d'urgence et des Samu de la région Rhône-Alpes (nombre de passages aux urgences, nombre d'affaires traitées par les Samu).

- Les données sur les diagnostics issues du dispositif de surveillance **SurSaUD®** regroupant les services d'urgences des hôpitaux participant au réseau **Oscour®** (Organisation de la surveillance coordonnée des urgences) et les associations **SOS Médecins**.

- Les données de mortalité issues des **services d'Etat-Civil** qui transmettent en continu les déclarations de décès à l'INSEE.

- Les données de surveillance du **réseau Sentinelles** (réseau de médecins généralistes libéraux).

- Les données sur les Maladies à Déclaration Obligatoire signalées à l'Agence Régionale de Santé et validées par l'InVS.

Remerciements aux réseaux Sentinelles et GROG, aux associations SOS Médecins, aux services d'urgences et SAMU, aux équipes de l'ARS chargées de la veille sanitaire, ainsi qu'à l'ensemble des professionnels de santé qui participent à la surveillance.

Le Plan National Canicule (PNC), élaboré à la suite de l'épisode caniculaire exceptionnel de 2003, est mis en place chaque année du 1^{er} juin au 31 août. Il a pour objectifs d'anticiper l'arrivée d'une canicule, de définir les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci et d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial en portant une attention particulière aux populations à risque. Cette année, quatre niveaux sont définis par la vigilance météorologique :

- le « niveau 1 - veille saisonnière », déclenché automatiquement du 1^{er} juin au 31 août.
- le « niveau 2 - avertissement chaleur » répond au passage en jaune de la carte de vigilance de Météo France.
- le « niveau 3 - alerte canicule » répond au passage en orange de la carte de vigilance de Météo France. Il est déclenché par les préfets de chaque département.
- le « niveau 4 - mobilisation maximale » répond au passage en rouge de la carte de vigilance de Météo France. Il est déclenché par le Premier Ministre au niveau national en cas de vague de chaleur intense.

Le dispositif d'alerte s'appuie sur le calcul prévisionnel des indicateurs biométéorologiques (IBM) et l'analyse d'indicateurs plus qualitatifs (intensité et durée de la vague de chaleur, humidité de l'air) et de l'expertise de Météo France. Les IBM sont les moyennes des températures minimales et maximales sur 3 jours consécutifs. Des seuils d'alerte départementaux ont été définis. Une probabilité élevée de dépassement simultané des seuils diurne et nocturne départementaux constitue le critère de base de prévision d'une canicule.

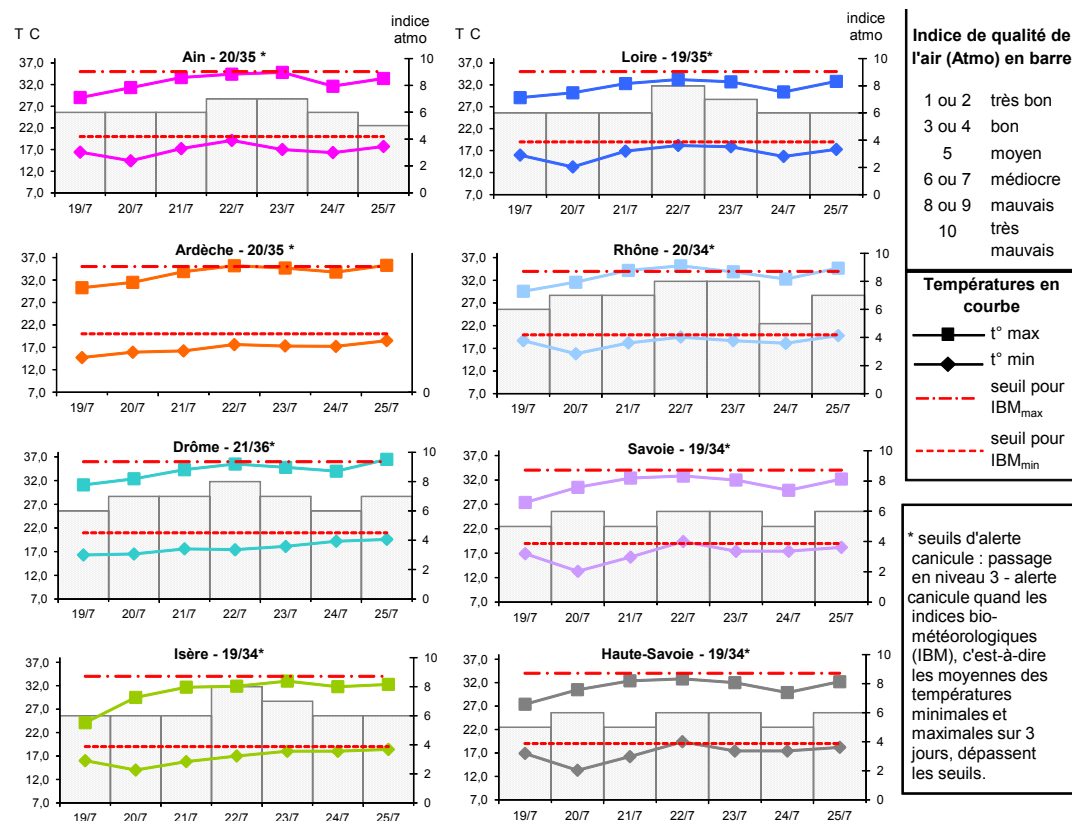
Dans ce contexte, la Cire met en place une surveillance qui repose sur plusieurs indicateurs disponibles :

- les températures relevées (Météo France) et indices de qualité de l'air (Atmo)
- les données de résumés de passage aux urgences (réseau OSCOUR®), celles sur l'activité des associations SOS Médecins, celles de mortalité (INSEE)

Au 25 juillet, le **niveau 3** a été déclenché par les préfets du **Rhône** et de l'**Isère**. Les départements de l'Ain, l'Ardèche et la Drôme sont en niveau 2.

| Données météorologiques et qualité de l'air |

Températures minimales et maximales enregistrées dans les villes sentinelles et indices de qualité de l'air

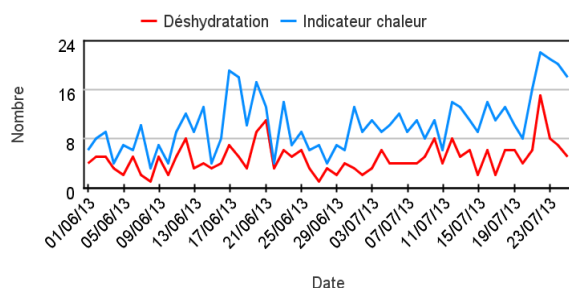


Les températures sont mesurées à Ambérieu (01), Aubenas (07), Montélimar (26), Le Versoud (38), St Etienne (42), Bron (69) et Chambéry (pour le 73 et le 74). Les indices Air Rhône-Alpes sont ceux des villes de Bourg-en-Bresse (01), Valence (26), Grenoble (38), Saint- Etienne (42), Lyon (69), Chambéry (73) et Annecy (74).

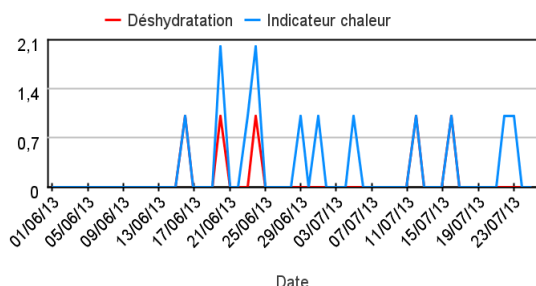
| Activité potentiellement en lien avec la chaleur en médecine d'urgence hospitalière (source : Réseau OSCOUR®) |

Passages aux urgences pour chaleur¹ et déshydratation dans les 40² services de Rhône-Alpes participant au réseau Oscour®

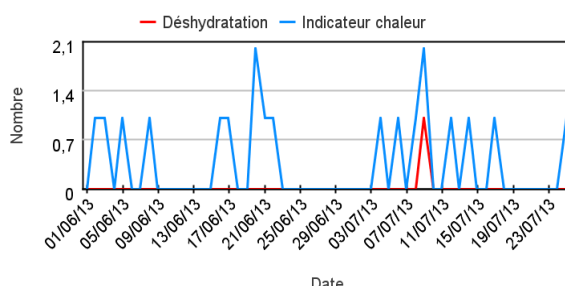
Rhône-Alpes



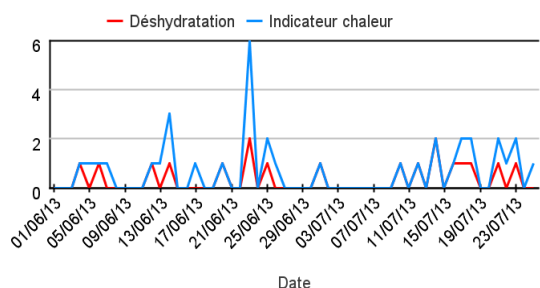
Ain



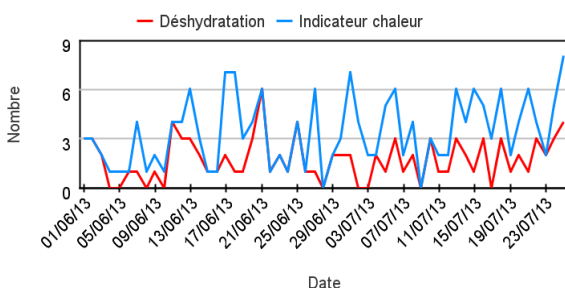
Ardèche



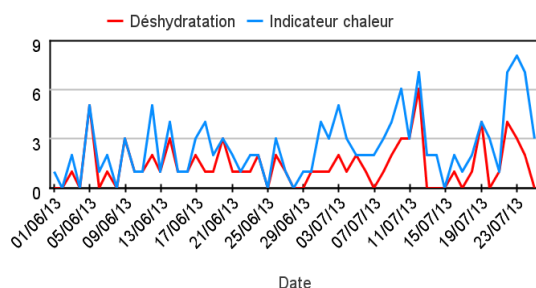
Drôme



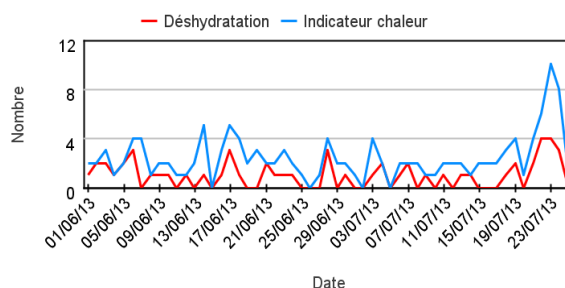
Isère



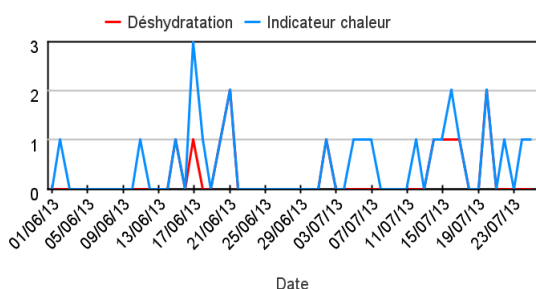
Loire



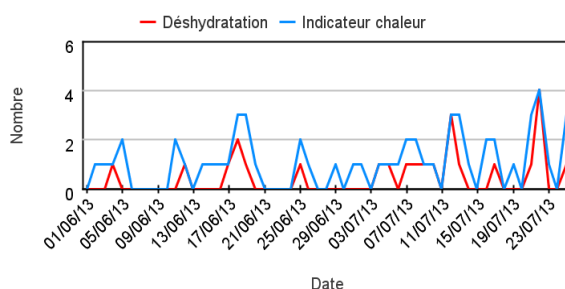
Rhône



Savoie



Haute-Savoie



¹ Le regroupement syndromique « Indicateur chaleur » rassemble les diagnostics :

- Hypovolémie (E86)
- Hyponatrémie (E871)
- Effets de la chaleur et de la lumière (T67)
- Exposition à une chaleur naturelle excessive (X30)

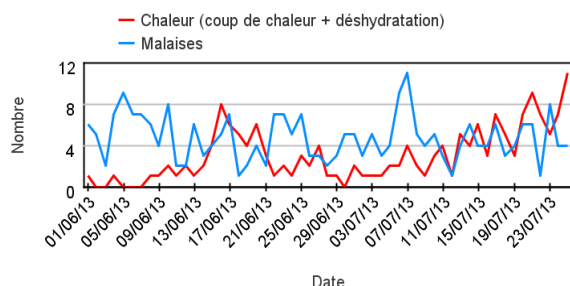
² Actuellement, 58 services d'urgences en Rhône-Alpes participent au **réseau Oscour®** et transmettent quotidiennement à l'InVS leurs résumés de passages aux urgences (RPU).

L'analyse présentée porte sur 40 services qui transmettent leurs données complètes.

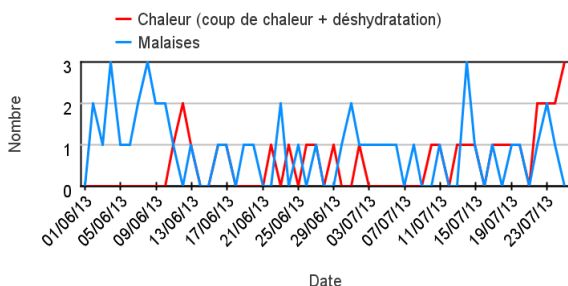
| Activité potentiellement en lien avec la chaleur en médecine ambulatoire (source : SOS médecins) |

Diagnostiques de chaleur¹ et malaise posés par les 5 associations SOS Médecins² de la région

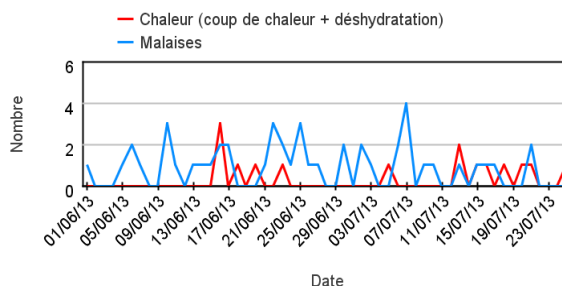
Rhône-Alpes



SOS Grenoble*

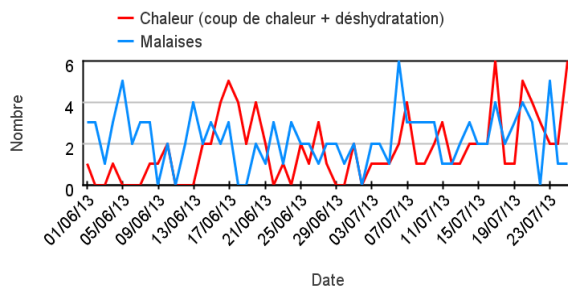


SOS Saint Etienne

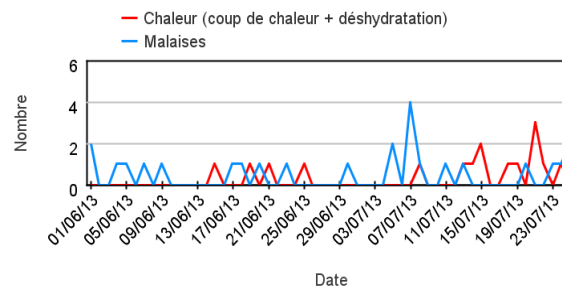


* les données SOS Grenoble transmises à l'InVS ne portent que sur les consultations à domicile, soit environ 40 % de leur activité.

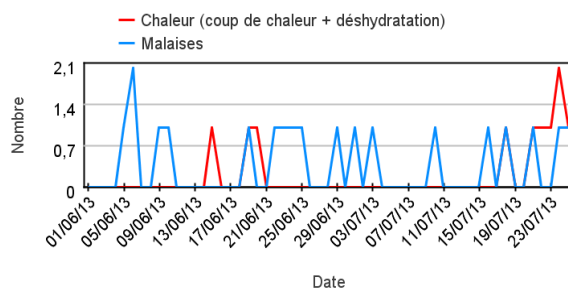
SOS Lyon



SOS Chambéry



SOS Annecy



¹ Le regroupement syndromique « Chaleur » rassemble les diagnostics :

- Coup de chaleur (GE64, 427)
- Déshydratation (GE65, 244, 428)

² Les associations SOS Médecins assurent une médecine d'urgence et la permanence des soins en zone urbaine et périurbaine.

En Rhône-Alpes, il existe cinq associations SOS Médecins situées à Grenoble, Saint-Etienne, Lyon, Chambéry et Annecy.

Les données relatives à leur activité sont transmises en continu à l'InVS.

Indicateurs non spécifiques de morbidité (source : serveur Oural) |

Nombre quotidien de passages aux urgences dans les 71 services d'urgences de Rhône-Alpes

P_{Tot} = nombre total de passages

P_{>75} = nombre de passages de personnes de plus de 75 ans

dpt		ven 19-juil	sam 20-juil	dim 21-juil	lun 22-juil	mar 23-juil	mer 24-juil	jeu 25-juil
01	P _{Tot}	332	307	324	348	324	333	326
		→	→	↗	→	→	→	→
	P _{>75}	36	41	28	45	41	47	39
07	P _{Tot}	244	280	257	264	248	261	248
		→	↗	→	→	→	↗	→
	P _{>75}	30	24	38	34	37	35	37
26	P _{Tot}	465	479	468	479	389	422	384
		→	→	→	→	→	→	☹
	P _{>75}	70	58	55	63	37	49	40
38	P _{Tot}	742	818	815	755	734	693	750
		→	→	→	→	→	→	→
	P _{>75}	106	95	90	87	90	92	87
42	P _{Tot}	650	701	676	733	612	580	526
		→	→	→	→	→	→	☹
	P _{>75}	79	98	65	84	87	72	77
69	P _{Tot}	1148	1254	1213	1361	1194	1087	1077
		☹	☹	☹	☹	☹	☹	☹
	P _{>75}	130	120	114	150	133	122	126
73	P _{Tot}	369	363	459	483	392	432	413
		→	→	→	→	→	→	→
	P _{>75}	39	43	37	69	51	53	61
74	P _{Tot}	676	681	759	757	673	670	666
		→	→	→	→	→	→	→
	P _{>75}	73	72	57	70	69	83	74

Légende des tableaux :

↗ augmentation significative par rapport aux 3 semaines précédentes

→ stabilité par rapport aux 3 semaines précédentes

↘ diminution significative par rapport aux 3 semaines précédentes

☹ données insuffisantes pour calculer la tendance

La région Rhône-Alpes compte 71 services d'urgences et 9 SAMU qui renseignent quotidiennement leur volume d'activité sur le serveur Oural.

Nombre quotidien d'affaires traitées par les 9 SAMU de Rhône-Alpes

A_{Tot} = nombre total d'affaires

dpt		ven 19-juil	sam 20-juil	dim 21-juil	lun 22-juil	mar 23-juil	mer 24-juil	jeu 25-juil
01	A _{Tot}	264	463	525	295	250	279	264
07	A _{Tot}	221	376	435	271	286	236	255
26	A _{Tot}	217	309	364	252	237	234	241
38	A _{Tot}	525	850	842	497	457	464	606
42	A _{Tot}	404	635	625	363	357	345	356
69	A _{Tot}	949	1199	1256	885	814	808	969
73	A _{Tot}	234	319	358	249	243	242	244
74	A _{Tot}	388	581	612	398	401	367	370

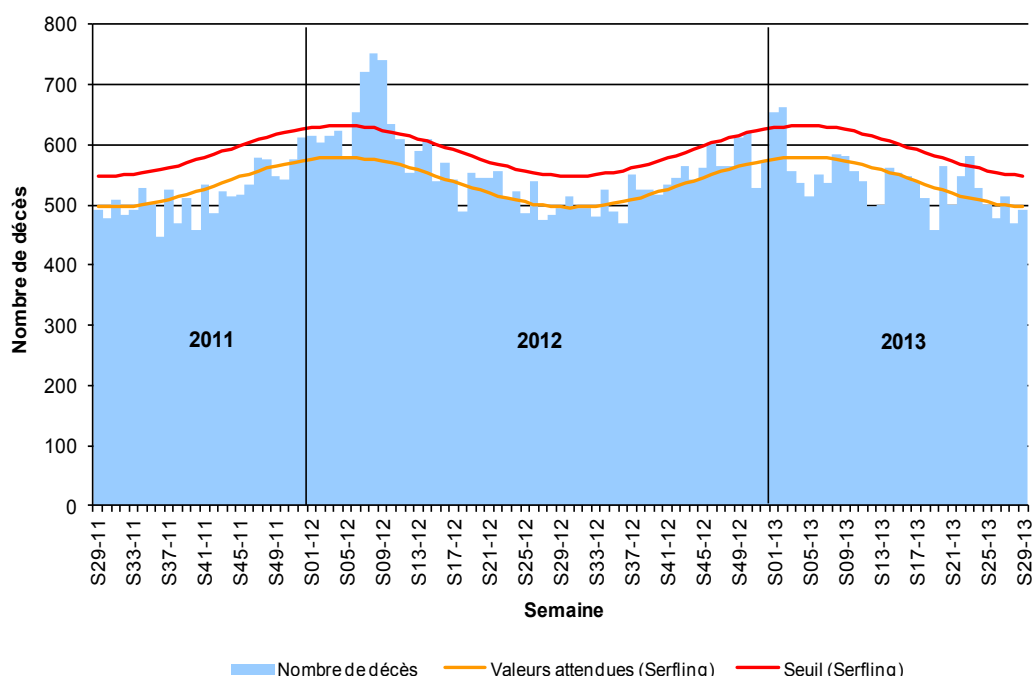
| Indicateurs non spécifiques de mortalité (source : services d'état civil) |

Nombre hebdomadaire de décès toutes causes enregistrés dans les services d'état civil de 65 communes informatisées en Rhône-Alpes (attention : dernière semaine manquante car incomplète)

DC_{Tot} = nombre de décès déclarés aux services d'état civil des communes informatisées

dpt		semaine			
		S26	S27	S28	S29
01	DC _{Tot}	38	32	29	19
		→	→	→	↓
07	DC _{Tot}	23	25	21	31
		→	→	→	↑
26	DC _{Tot}	49	51	54	42
		→	→	→	↓
38	DC _{Tot}	87	78	75	101
		→	→	→	↑

dpt		semaine			
		S26	S27	S28	S29
42	DC _{Tot}	81	112	72	80
		→	↑	→	→
69	DC _{Tot}	135	147	147	155
		↓	→	→	→
73	DC _{Tot}	33	38	34	35
		↓	→	→	→
74	DC _{Tot}	32	33	39	29
		→	→	↑	→



Les températures élevées observées ces derniers jours, notamment la nuit, devraient continuer à augmenter en début de week-end.

La qualité de l'air dans la région, avec des indices de 5 à 8 (soit de moyen à mauvais), devrait légèrement s'améliorer avec l'arrivée d'un vent du sud qui dispersera, en partie, les polluants.

Le volume global d'activité des SAMU et des services d'urgences reste stable, au vu des données disponibles à ce jour (non exhaustives).

Les 40 services d'urgences retenus ainsi que les associations SOS Médecins ont été sollicités pour des pathologies en lien avec la chaleur. Cependant, ces effectifs restent à des valeurs attendues dans un contexte de températures élevées.

Le suivi de ces indicateurs sera poursuivi et consolidé aussi longtemps que la situation le nécessitera.

Légende des tableaux :

↑ augmentation significative par rapport aux 3 semaines précédentes

→ stabilité par rapport aux 3 semaines précédentes

↓ diminution significative par rapport aux 3 semaines précédentes

⊗ données insuffisantes pour calculer la tendance

65 services d'état civil de Rhône-Alpes saisissent sur un serveur de l'INSEE les décès survenus sur leur commune. Les communes les plus grandes et celles où sont localisés les grands centres hospitaliers sont informatisées, notamment :

- Belley, Bourg-en-Bresse et Viriat dans l'Ain ;
- Annonay et Aubenas dans l'Ardèche ;
- Montélimar, Romans-sur-Isère et Valence dans la Drôme ;
- Bourgoin-Jallieu, Grenoble et La Tronche dans l'Isère ;
- Roanne et Saint-Etienne dans la Loire ;
- Bron, Lyon et Villeurbanne dans le Rhône ;
- Chambéry en Savoie ;
- Ambilly, Annecy et Thonon-les-Bains en Haute-Savoie.

Trois types d'infections respiratoires aiguës liées à des virus émergents font actuellement l'objet d'une surveillance à l'échelle internationale et sur le territoire français.

Nouveau coronavirus (MERS-CoV (Middle East respiratory syndrome coronavirus))

La définition de cas d'infection à nouveau coronavirus (MERS-CoV) a été mise à jour le 19 juin 2013 :

Cas possible :

a) Toute personne ayant voyagé ou séjourné dans les pays listés ci-dessous, qui, **au cours des 14 jours après son retour**, a présenté :

- des signes cliniques et/ou radiologiques de détresse respiratoire aiguë (SDRA) ou d'infection du parenchyme pulmonaire, avec une fièvre $\geq 38^{\circ}\text{C}$ et de la toux, sans autre étiologie identifiée pouvant expliquer la pathologie.

- pour les personnes immunodéprimées ou présentant une pathologie chronique, considérer également la survenue d'un syndrome fébrile avec diarrhée et/ou tableau clinique sévère.

b) Tout contact (ex : famille, soignants) d'un cas possible ou confirmé, ayant présenté une infection respiratoire aiguë quelle que soit sa gravité, dans les **14 jours** suivant le dernier contact avec le cas possible/confirmé pendant que ce dernier était malade (i.e symptomatique). Pour les contacts immunodéprimés ou présentant une pathologie chronique, considérer également la survenue d'un syndrome fébrile avec diarrhée et/ou tableau clinique sévère.

Cas confirmé :

Cas possible avec prélèvements indiquant la présence du nouveau coronavirus.

Liste des pays considérés à risque :

Arabie Saoudite, Bahreïn, Emirats Arabes Unis, Irak, Iran, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, Syrie, Territoires palestiniens occupés, Yémen.

Par ailleurs, dans le cadre de la détection des émergences, ***tout regroupement de cas d'infections respiratoires aiguës graves hospitalisées, avec ou sans notion de voyage ou résidence en zone géographique à risque, doit être signalé et investigué, en particulier chez du personnel soignant.***

Au 23 juillet 2013, selon l'Organisation Mondiale de la Santé, 90 cas d'infection au nouveau coronavirus (MERS-CoV) ont été rapportés dans le monde dont 45 sont décédés. La grande majorité des cas, a été identifiée dans la péninsule arabique. Depuis le début de cette surveillance en France, 232 signalements de cas suspects d'infection à MERS-CoV ont été reçus dont 2 confirmés par le Centre National de Référence (CNR) des virus Influenzae de l'Institut Pasteur. Sur les deux cas confirmés français, un est décédé. Devant cette situation, l'InVS a maintenu le dispositif de surveillance mis en place début octobre 2012.

Le MERS-CoV, identifié en septembre 2012, est relativement proche du coronavirus humain du Sras de 2003, qui avait provoqué une épidémie mondiale. L'infection à MERS-CoV se manifeste, le plus souvent, par une fièvre et des signes respiratoires pouvant se compliquer par un syndrome de détresse respiratoire aiguë. A ce jour, le réservoir du virus, la période d'incubation et le mode de transmission ne sont pas strictement définis.

Le dernier **avis du HCSP (28 juin 2013)** précise les caractéristiques des prélèvements respiratoires (nature, moment et modalités de réalisation) et des autres prélèvements nécessaires au diagnostic, le délai minimum entre les premiers signes cliniques et les prélèvements, la période d'incubation étendue à 14 jours à la lumière de ces nouvelles données. Il émet des recommandations aux laboratoires de biologie pour l'acheminement et la prise en charge des prélèvements à visée diagnostique (respiratoires et autres) et de surveillance. Il précise les modalités de désinfection des matériels et d'élimination des déchets.

Tout cas suspecté d'être contaminé par un virus aviaire ou par le nouveau coronavirus, doit faire l'objet d'un signalement sans délai à l'ARS :

N° unique : 0810 22 42 62

Grippe aviaire - Virus A (H5N1) et A (H7N9)

Aucun signalement récent.

Virus A(H5N1)

Au 19 juillet 2013, le bilan est de 634 cas humains (dont 377 décès) confirmés biologiquement dans le monde. Au 12 avril 2013, l'InVS avait reçu 621 signalements, 46 ont été classés en cas possible mais tous les prélèvements sont revenus négatifs. Depuis 2009, les appels reçus se sont raréfiés.

Virus A(H7N9)

Au 20 juillet 2013, selon l'Organisation Mondiale de la Santé, le bilan est de 134 cas (dont 43 décès) du nouveau variant d'influenza aviaire A(H7N9) rapportés en Chine. Au total, 10 provinces sont touchées (Anhui, Henan, Beijing, Zhejiang, Jiangsu, Jiangxi, Shanghai, Shandong, Fujian et Hunan) ainsi que Taiwan où un cas a été importé. En France, 5 cas possibles ont été identifiés mais tous les résultats biologiques se sont révélés négatifs.

Pour l'instant, aucun lien épidémiologique entre les cas n'a été démontré et il n'y a pas de preuve de transmission interhumaine.

Depuis la mi-avril, le nombre de cas semble décroître. Deux hypothèses peuvent expliquer ce phénomène : l'augmentation actuelle des températures dans l'est de la Chine et la mise en place des mesures de contrôle (fermeture des marchés).

Organisation de la surveillance

L'objectif de la surveillance mise en place en France est d'assurer la détection précoce des cas de grippe aviaire ou d'infection à MERS-CoV pour :

- une prise en charge thérapeutique rapide et adaptée du malade,
- une confirmation virologique, avec caractérisation précise permettant le suivi de l'évolution du virus,

- l'alerte précoce des autorités sanitaires,
- la recherche active des personnes ayant partagé la même exposition,
- la recherche active de transmission inter-humaine.

L'InVS est en charge de la surveillance épidémiologique et de la validation des cas d'infection à nouveaux virus (exclusion des cas, classement en cas possible ou confirmé).

Les différentes définitions de cas retenues pour la surveillance des cas de grippe A(H7N9), A(H5N1) et des cas d'infections respiratoires aiguës à MERS-CoV sont données dans le tableau récapitulatif ci-dessous. Est également consignée la liste des pays ou zones à risque. Les définitions ainsi que la liste des pays ou zones à risque actualisées régulièrement sont disponibles sur le site de l'[InVS](#).

Il est important de noter que les régions touchées à ce jour par la grippe aviaire peuvent être des régions où circulent à la fois le A(H7N9) et le A(H5N1) et que les symptômes ne permettent pas d'orienter d'emblée vers l'infection par l'un ou l'autre des virus.

Aide à la prise en charge :

- grippe A(H5N1) et A(H7N9) : [Avis du Haut conseil de la santé publique du 25 avril 2013](#)
- MERS-CoV : [Avis du Haut conseil de la santé publique du 28 juin 2013](#)

Tout cas suspecté d'être contaminé par un virus aviaire ou par le nouveau coronavirus, doit faire l'objet d'un signalement sans délai à l'ARS :

N° unique : 0810 22 42 62

| Surveillance de la dengue et du chikungunya en Rhône-Alpes |

Nous assistons depuis une dizaine d'années à l'implantation progressive sur le territoire métropolitain du moustique ***Aedes albopictus***, originaire d'Asie du sud-est, plus communément appelé « moustique tigre ». Sa zone d'implantation est en expansion continue. Arrivé dans les Alpes-Maritimes depuis 2004, puis en Haute-Corse (2006), Corse du Sud, Var (2007), Alpes de Haute-Provence (2010) et Bouches-du-Rhône (2010), il a fini par s'implanter de manière durable également dans le Gard, l'Hérault (été 2011), le Vaucluse (automne 2011) et le Lot-et-Garonne en août 2012. La surveillance entomologique en place dans notre région, depuis plusieurs années, a permis d'estimer à la fin de l'année 2012 que 4 de nos départements (Ardèche, Drôme, Isère et Rhône) devaient être considérés comme colonisés par *Aedes albopictus*, élargissant ainsi sa zone d'implantation.

Ce moustique, d'une espèce particulièrement agressive, peut dans certaines conditions, transmettre les virus du chikungunya et de la dengue. Aujourd'hui, le chikungunya et la dengue sont des arboviroses tropicales en expansion dans le monde. En effet, chaque année, des voyageurs, atteints de chikungunya ou de dengue, reviennent ou arrivent en France métropolitaine et peuvent introduire ces virus dans les départements d'implantation d'*Aedes albopictus*, par ailleurs hautement touristiques. Le potentiel d'émergence, voire d'implantation, de ces maladies en Europe et en France métropolitaine a pu être confirmé en 2007 avec une épidémie de chikungunya en Italie (avec plus de 250 cas), en 2010, l'émergence de 2 cas autochtones de chikungunya dans le Var et celle de 2 cas de dengue autochtones dans les Alpes Maritimes.

Ainsi, dès 2006, afin de prévenir et limiter la circulation de ces virus, le ministère de la santé a mis en place un dispositif de lutte contre le risque de dissémination de la dengue et du chikungunya en France métropolitaine.

Ce plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue a défini cinq niveaux de risque* à partir de la surveillance entomologique et humaine : en région Rhône-Alpes, nous sommes concernés, suivant le département considéré par :

- le niveau 0.a : Loire ;
- le niveau 0.b : Ain, Savoie et Haute Savoie ;
- le niveau 1 : Ardèche, Drôme, Isère et Rhône.

Ce dispositif, actualisé chaque année, consiste notamment en :

- Une surveillance entomologique (c'est-à-dire des populations de moustiques), renforcée à partir du 1^{er} mai dans les zones où le moustique est présent ou susceptible de s'implanter. Cette surveillance vise à détecter l'activité du moustique afin d'agir le plus précocement possible pour ralentir la progression de son implantation géographique. En Rhône-Alpes, la surveillance entomologique est assurée par l'entente interdépartementale pour la démoustication (EIRAD).
- Une surveillance des cas humains, par la déclaration obligatoire des infections confirmées à virus chikungunya et dengue et, à partir du niveau 1 du plan, par la mise en place d'un dispositif de signalement accéléré des cas suspects importés.
- Une sensibilisation des personnes résidant dans les zones où le moustique est présent et actif, afin de détruire autour et dans leur habitat tous les gîtes potentiels de reproduction des moustiques.

Le passage en niveau 1 de nos 4 départements (Ardèche, Drôme, Isère et Rhône) a été décidé par la Direction Générale de la Santé, au vu des données de surveillance entomologique. Il a fait l'objet d'un Arrêté ministériel** daté du 31 janvier 2013 et un arrêté préfectoral définit pour chaque département concerné, les modalités de surveillance entomologique et celles des traitements à mettre en œuvre.

Au niveau 1 est activé le dispositif de signalement accéléré à l'ARS des cas suspects importés et de confirmation biologique par le CNR. L'objectif est la détection précoce de tout cas suspect cliniquement et la réalisation immédiate d'une investigation entomologique et, le cas échéant, d'un traitement contre les moustiques, pour prévenir l'installation d'un cycle autochtone.

Ainsi, pour les départements de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère et du Rhône, ce dispositif qui repose sur le signalement par les médecins et les laboratoires d'analyse des cas suspects importés est mis en place du 1^{er} mai au 30 novembre.

Quelques documents utiles :

- [procédure de signalement accéléré](#)
- [fiche de signalement](#)
- [étiquette de transmission CNR](#)

Pour en savoir plus :

- dossier Chikungunya-dengue sur le site de l'[ARS Rhône-Alpes](#)
- dossier Maladies à transmission vectorielle sur le site de l'[InVS](#)
- [CNR arboviroses](#)
- [EIRAD](#)

** Arrêté du 31 janvier 2013 modifiant l'arrêté du 26 août 2008 fixant la liste des départements où les moustiques constituent une menace pour la santé de la population

* Niveaux de risque du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en Métropole :

0 0a absence d'*Aedes albopictus*
0b présence contrôlée

1 *Aedes albopictus* implanté et actif

2 *Aedes albopictus* implanté et actif, **un cas humain autochtone confirmé**

3 *Aedes albopictus* implanté et actif, **un foyer de cas humains autochtones** (au moins 2 cas groupés dans le temps et l'espace)

4 *Aedes albopictus* implanté et actif, **plusieurs foyers de cas humains autochtones** (foyers distincts sans lien épidémiologique ni géographique entre eux)

5 *Aedes albopictus* implanté et actif et épidémie

5a répartition diffuse de cas humains autochtones au-delà des foyers déjà individualisés

5b épidémie sur une zone élargie avec un taux d'attaque

EIRAD (Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication)

Ses missions :

- Surveillance et investigations entomologiques
- Démoustication

CNR Arboviroses IRBA Marseille

Ses missions :

- Expertise microbiologique
- Identification et typage des souches
- Contribution à la surveillance

Bilan de la surveillance renforcée du chikungunya et de la dengue en Rhône-Alpes du 01/05/2013 au 26/07/2013

Dengue

Dép	Cas suspects signalés	Cas confirmés importés	Cas confirmés autochtones	En attente de confirmatio	Investigations entomo		Cas infirmés
					Prospection*	Traitement LAV	
Ardèche	4	4	0	0	2	0	0
Drôme	3	0	0	0	0	0	3
Isère	9	4	0	0	5	0	5
Rhône	17	8	0	1	10	0	8
Total	33	16	0	1	17	0	16

* il s'agit des prospections réalisées et enregistrées, certaines étant en cours mais non encore comptabilisées. Une prospection est demandée à l'EIRAD si le cas suspect importé était en période virémique lors de son séjour ou passage en département de niveau 1.

A ce jour, 16 cas importés ont été confirmés par le CNR, 1 autre est en cours d'analyse et 16 cas ont été infirmés.

Les 17 cas suspects importés (confirmés ou en attente de confirmation) avaient voyagé :

- en Thaïlande (5), en Nouvelle-Calédonie (3), en Indonésie (3),
- au Brésil (2), en Guadeloupe (2), en Guyane (1), et au Mexique (1).

Chikungunya

A ce jour, aucun cas suspect importé de chikungunya n'a été signalé dans la région.

Situation dans les départements, collectivités et pays d'outre-mer français

Dengue

- Guyane : L'épidémie de dengue se poursuit sur l'ensemble du territoire guyanais. Depuis le début de l'épidémie (fin septembre 2012), 14 410 cas cliniquement évocateurs de dengue ont été recensés dont 4 989 cas probables ou confirmés.

Pour plus d'information : [point épidémio de la Cire Antilles-Guyane du 19 juillet 2013](#)

- Saint-Barthelemy : Depuis le début d'épidémie (mars 2013), 430 cas cliniquement évocateurs de dengue ont été recensés dont 170 cas probables ou confirmés.

Pour plus d'information : [point épidémio de la Cire Antilles-Guyane du 12 juillet 2013](#)

- Saint-Martin : Depuis janvier 2013 (début d'épidémie), 1 530 cas cliniquement évocateurs de dengue ont été recensés, dont 506 cas probables ou confirmés.

Pour plus d'information : [point épidémio de la Cire Antilles-Guyane du 12 juillet 2013](#)

- Guadeloupe : **La phase d'épidémie a été déclarée.** Depuis le début de l'épidémie (fin mai 2013), 1500 cas cliniquement évocateurs de dengue vus en cabinet de médecine générale de ville ont été recensés dont 348 cas probables ou confirmés.

Pour plus d'information : [point épidémio de la Cire Antilles-Guyane du 18 juillet 2013](#)

- La Réunion : La situation n'a pas évolué au cours de la semaine dernière. Le nombre de cas autochtones est de 18 dont 8 confirmés.

Pour plus d'information : [point épidémio de la Cire Océan Indien du 20 juin 2013](#)

- Nouvelle Calédonie : Depuis le début de l'épidémie (septembre 2012), 10 935 cas ont été recensés à ce jour. Le pic a été observé en mars.

Pour plus d'information : http://www.dass.gouv.nc/portal/page/portal/dass/observatoire_sante/veille_sanitaire/Dengue

Chikungunya

- Nouvelle Calédonie : Au 8 juillet, 28 cas de chikungunya ont été confirmés. L'épidémie a été déclarée par les autorités sanitaires sur l'ensemble de l'île. La vigilance est d'autant plus grande que la population calédonienne n'est pas immunisée.

EIRAD (Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication)

Ses missions :

- Surveillance et investigations entomologiques
- Démoustication

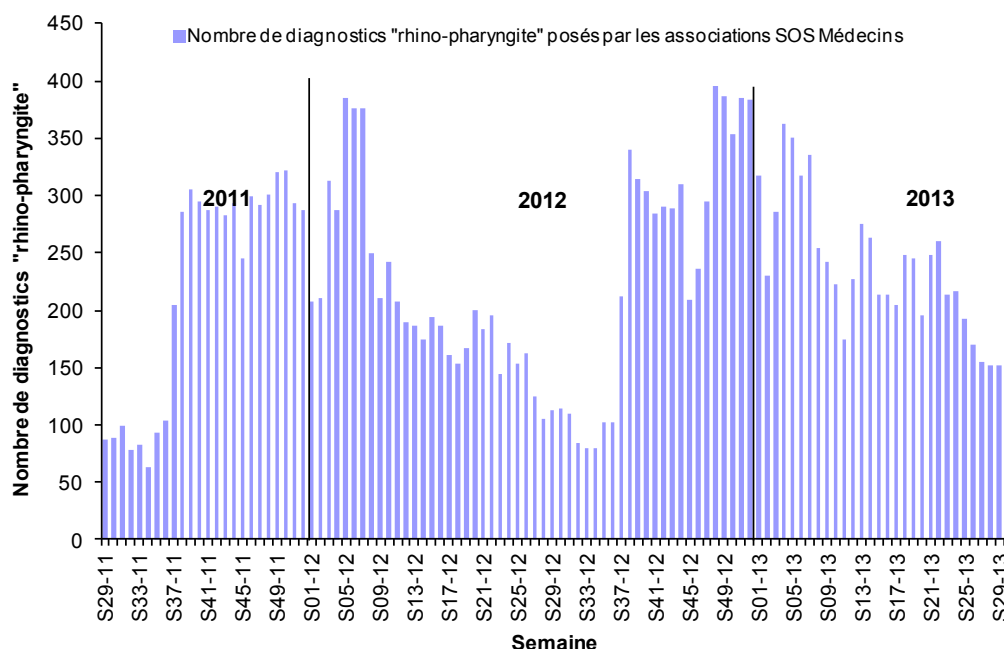
CNR Arboviroses IRBA Marseille

Ses missions :

- Expertise microbiologique
- Identification et typage des souches
- Contribution à la surveillance

| Rhinopharyngites (source : SOS Médecins) |

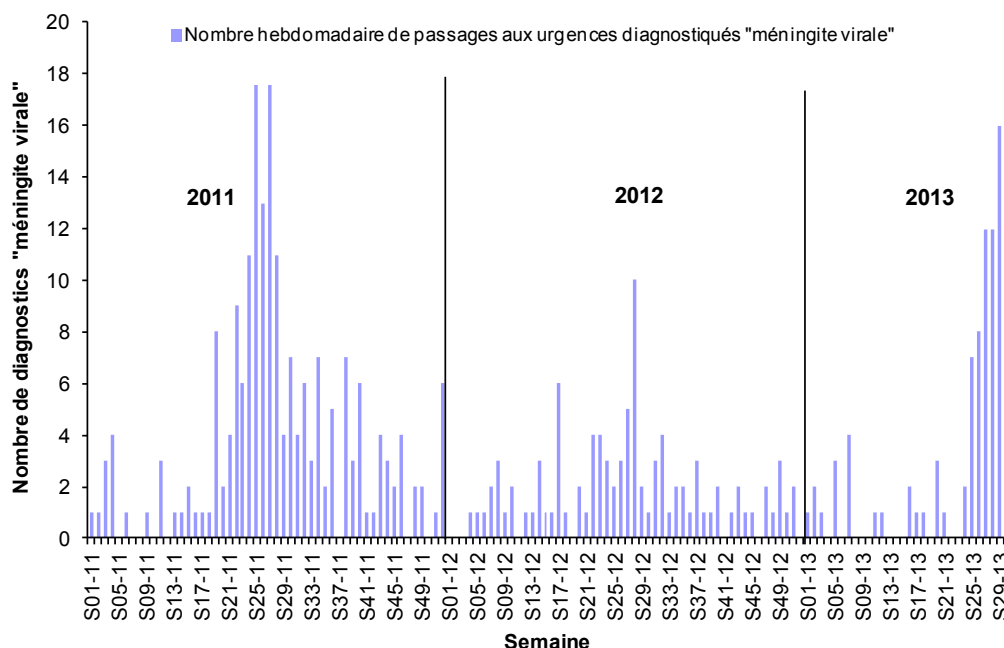
Diagnostiques de rhinopharyngite posés par les associations SOS Médecins¹ de Grenoble, Saint Etienne, Lyon et Annecy du 18/07/2011 au 21/07/2013



L'activité SOS Médecins pour rhino-pharyngite est stable en semaines 28 et 29 (du 8 au 21 juillet) mais reste à des niveaux supérieurs à ceux observés lors des deux années précédentes.

| Méningites (source : réseau OSCOUR®) |

Passages aux urgences pour méningites virales dans 39 services d'urgences² de Rhône-Alpes du 03/01/2011 au 21/07/2013



On observe depuis juin, une augmentation du nombre de passages aux urgences pour méningite virale avec un pic en semaine 29 (du 15 au 21 juillet). Ce même phénomène est observé, au niveau national mais avec un pic décalé noté en semaine 27 (du 1^{er} au 7 juillet). Cependant, en Rhône-Alpes, le niveau n'atteint pas les valeurs observées en 2011. La surveillance se poursuivra dans les semaines à venir.

¹ En Rhône-Alpes, il existe 5 associations SOS Médecins situées à Grenoble, Saint-Etienne, Lyon, Chambéry et Annecy.

SOS Médecins Chambéry ne code les diagnostics que depuis peu de temps, d'où l'absence de données pour cette association.

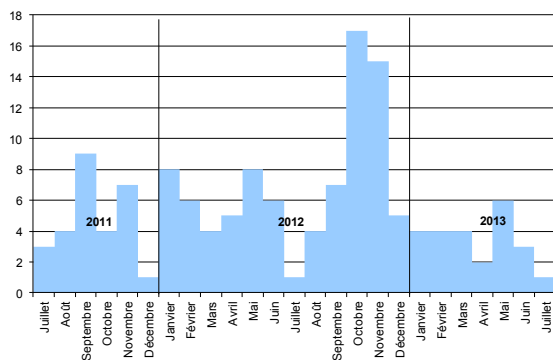
² Actuellement, 58 services d'urgences en Rhône-Alpes participent au réseau Oscour® et transmettent quotidiennement à l'InVS leurs résumés de passages aux urgences (RPU).

Sur ces 58 services, 13 ne codent pas ou peu les diagnostics. Les analyses portent sur 39 services qui transmettent leurs données correctement et qui couvrent l'ensemble de la période d'étude.

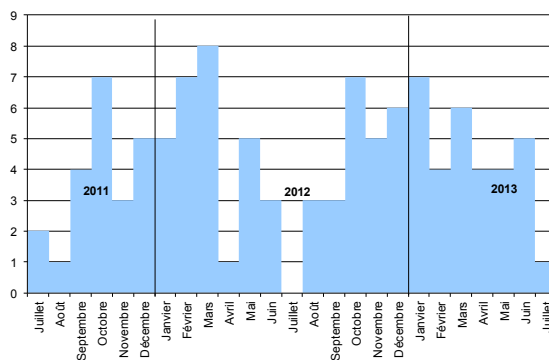
| Maladies à Déclaration Obligatoire (source : déclarations obligatoires reçues par l'InVS) |

Nombre de déclarations par mois de survenue du 01/07/2011 au 24/07/2013 en Rhône-Alpes

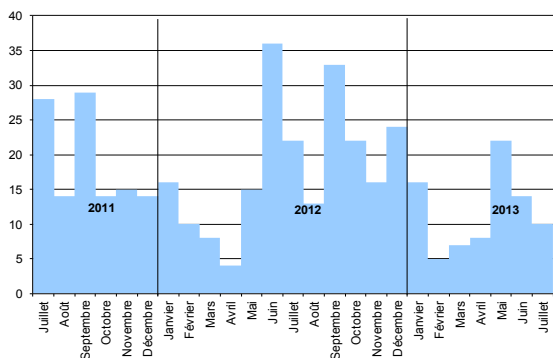
Hépatite A



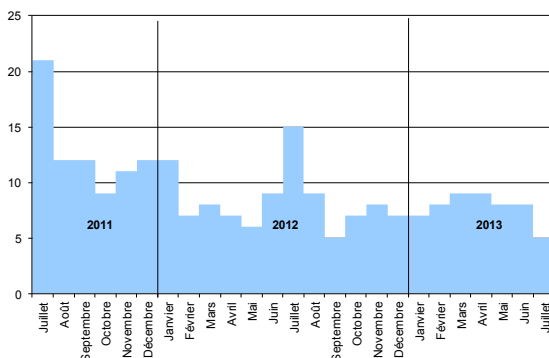
Infection invasive à méningocoque



Légionellose

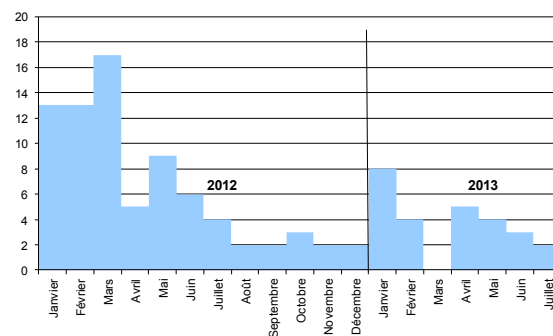


Toxi-Infection Alimentaire Collective



Les Maladies à Déclaration Obligatoire sont signalées aux médecins de la CRVGS (Cellule Régionale de Veille et Gestion Sanitaire) dans chaque Délégation Départementale de l'ARS par les cliniciens et biologistes qui les suspectent ou les diagnostiquent. Les équipes de la CRVGS transmettent les déclarations reçues à l'Institut de veille sanitaire et mettent en place les mesures de contrôle nécessaires.

Nombre de déclarations de cas de rougeole par mois de survenue du 01/01/2012 au 24/07/2013



Rougeole : seules les données à partir du 1^{er} janvier 2012 sont représentées, sachant que l'année 2011 a été l'année de l'épidémie de rougeole pour Rhône-Alpes.

Les données du mois de juillet seront complétées ultérieurement.

Pour en savoir plus sur les Maladies à Déclaration Obligatoire :

<http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-declaration-obligatoire>

<http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/Declarer-une-maladie-a-declara.94422.0.html>

Directrice de la publication :

Dr Françoise WEBER,
directrice générale de l'InVS

Rédacteur en chef :

Olivier Catelinois, responsable de la Cire Rhône-Alpes

Comité de rédaction :

Odile Boutou-Kempf
Delphine Casamatta
Coralie Gasc
Elodie Munier
Isabelle Poujol
Alexandra Thabuis
Jean-Marc Yvon

Diffusion :

CIRE Rhône-Alpes
ARS Rhône-Alpes
129, rue Servient
69 418 LYON Cedex 03
Tel : 04 72 34 31 15
Fax : 04 78 60 88 67
Mail :
ars-rhonealpes-cire@ars.sante.fr

www.invs.sante.fr
www.ars.rhonealpes.sante.fr